



Annulation de commande d'installation géothermie

Par Visiteur

J'ai passé commande le 30/06/2010 d'une installation de géothermie Sofath
J'ai versé un acompte le jour de la signature, un chèque de 2000 euros , qu'ils n'ont toujours pas encaissé
je souhaiterai maintenant annuler cette commande car je ne veux plus installer ce système
pour l'instant ils n'ont réalisés que l'étude du projet, puis un devis en mai 2010 et la signature en juin 2010 du bon de commande
rien n'a été livré comme matériel et les travaux n'ont pas commencer
pensez-vous que j'ai encore la possibilité de rompre mon engagement
merci de votre réponse
cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

pensez-vous que j'ai encore la possibilité de rompre mon engagement
Malheureusement non sauf disposition contraire dans votre contrat ou avec l'accord du vendeur. Essayez de négocier avec le vendeur moyennant un dédommagement.
Par contre si une date est fixée pour la livraison et que ce délai n'est pas respecté (sauf cas de force majeure) vous aurez la possibilité de rompre le contrat.

Bien cordialement